

Journal municipal
d'information
Avril 2016
n° 213

MANDRÉEN



TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
COMMUNITÉ D'ASSOCIATION

Nettoyage de la plage de la Coudoulière dans le cadre de l'action "Initiatives Océanes" 2016



Edito

A l'heure de la transition énergétique et des accords de PARIS sur le réchauffement climatique, il est heureux de constater que nos jeunes prennent conscience que le maintien de notre cadre de vie et la préservation de notre environnement est une lutte de chaque instant.

En outre, notre situation particulière de presqu'île, îlot au milieu de notre belle rade de TOULON, nous incite à une attention particulière sur nos côtes, nos ports et la mer en général.

Mais SAINT MANDRIER c'est aussi un territoire boisé, préservé depuis le POS de 1992 car 96 % des surfaces boisées ont été classés, et là aussi nous devons être vigilants et attentifs à la protection de notre forêt.

Aussi, je félicite les organisateurs de ces actions de nettoyage, associations ou simples particuliers, mais également les jeunes, les scolaires, car demain c'est eux qui seront les garants d'un environnement d'une qualité exceptionnelle.

*Le Maire,
Gilles VINCENT*

Sommaire

Page 2	EDITO - Agenda
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 4	Libre Expression
Page 5-8	Jeunesse - Sports - Associations
Page 6-7	Les festivités de Noël en images

Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?
Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

Agenda

AVRIL

- Le 1^{er} :** Carnaval organisé par les Ti'Mandréens à 16 h 30, place des Résistants
- Le 3 :** Vide grenier du Village
- Le 10 :** Loto, à 15 h à la Salle des Fêtes Marc Baron, organisé par Presqu'une étoile
- Le 15 :** Remise des prix du Festival de peinture à 18 h 30, Galerie Rancilio
- Le 17 :** Théâtre "Entre ils et elle" à 17 h, théâtre Marc Baron (voir p.8)
- Le 17 :** Vide grenier du Pin Rolland
- Le 20 :** Rando découverte du Pin Rolland, renseignements à l'Office de Tourisme
- Le 23 :** Vide dressing de 9 h à 18 h 30, salles Myrte et Arbouses, organisé par l'A° Festive de la Presqu'île
- Le 24 :** Chasse aux oeufs organisée par les Ti'Mandréens de 14 h à 18 h, route de la Renardière.
- Le 30 :** Soirée de lancement de Fédération Cavalas à 20 h à la salle des Fêtes (voir p-8)

MAI

- Le 1^{er} :** Tournoi de football du 1^{er} mai, stade Lanérière
- Le 1^{er} :** Vide grenier du village
- Le 2 :** Don du sang, de 8 h à 12 h 30, salle des Fêtes Marc Baron
- Le 6 :** Vernissage de l'exposition de Sophie Mattio à 18 h 30, Galerie Rancilio
- 14 & 15 :** Salon du Véhicule ancien et modèle réduit, de 10 h à 18 h, square Marc Baron
- Le 15 :** Vide grenier du Pin Rolland
- Le 16 :** Foire aux plants, de 8 h à 18 h, place des Résistants
- Le 21 :** Démonstration et concert de Cors des Alpes, quai d'Honneur, de 10 h à 12 h
- Le 22 :** Concert de musique sacrée par la Chorale Alléluia, théâtre Marc Baron
- Le 22 :** Foire artisanale, de 7 h à 19 h, place des Résistants
- Le 26 :** La culture vous transporte à Châteauvallon : À O Làng Phô, cirque Vietnamien
Inscriptions à l'Office de Tourisme (16 €)
- Le 27 :** Fêtes des Voisins
- Le 29 :** Rando découverte du Pin Rolland de 9 h à 12 h, inscriptions à l'Office de Tourisme
- Le 29 :** Foire artisanale, de 7 h à 19 h, place des Résistants

Nos joies, nos peines

NAISSANCE

MAILLET Hayden..... 16/03/2016

MARIAGE

DEIAS Nathalie – LASSIAILLE Frédéric..... 19/03/2016

DÉCÈS

LAURENT René.....	19/02/2016	88 ans
DIAS veuve MARTIN Henriette.....	04/03/2016	88 ans
D'ORIANO Jean.....	04/03/2016	84 ans
de PARSCAU du PLESSIX Etienne.....	07/03/2016	26 ans
BONA veuve BOSIO Rose Marie.....	09/03/2016	91 ans
ROUX Noël	11/03/2016	55 ans
VAILLARD veuve SÉVERIN Jeanne	13/03/2016	99 ans
PILATO Raffaella	17/03/2016	91 ans

DES DÉMISSIONS À LA CHAÎNE

A l'heure où nous mettons sous presse le Mandréen du mois d'avril, nous ne pouvons pas vous annoncer la nouvelle composition du Conseil Municipal.

En effet, suite au décès de Mme QUILGARS et à la démission concomitante de Mme BOONEFAES, ce n'est pas moins de 9 colistiers de PMVTE qui ont démissionné, refusant ainsi de siéger au conseil municipal.

A part une de ces personnes qui a tenu à m'expliquer personnellement les raisons de cette démission, que je comprends tout à fait, je m'interroge sur les motivations des autres. Sont-ils déçus par l'indifférence de leur tête de liste Monsieur ESPOSITO, qui les a laissés en rase campagne après le mauvais résultat des élections, ou bien refusent-ils le nouveau leader de leur liste au Conseil Municipal ?

Toujours est-il que cette situation est ubuesque, elle perturbe le fonctionnement de la municipalité et démontre s'il le fallait le manque de charisme du nouveau responsable de la liste.

Le Maire,

LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR www.ville-saintmandrier.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE - LYDIA FOURNIE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la police municipale au 06.75.56.02.17.

L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

LES BRÈVES DU CONSEIL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 19 février 2016.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public ; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

Les principales questions débattues portent sur les points suivants :

- Installation de deux conseillers municipaux de la liste PMVTE : Mme Hélène George, suite au décès de Mme Mattia-Quilgars, et M. Hugues Adam, suite à la démission de Mme Boonefaes.
- Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour le maire qui fait l'objet d'une citation directe devant le tribunal correctionnel de Toulon pour diffamation envers un groupe d'opposition.
- Demande de classement de l'Office de Tourisme dans la catégorie III.
- Convention de mise à disposition de personnels du SDIS pour la surveillance des baignades (plages de Sainte Asile, du Touring et de La Coudoulière).

- Convention avec l'ONF pour le contrôle des obligations légales de débroussaillage.
- Demandes auprès du Préfet d'un avenant de prolongation pour un an de la concession de la plage de Sainte Asile et du renouvellement de cette convention.
- Convention d'exploitation du Domaine de l'Ermitage avec l'association « Terre de l'Ermitage » et versement d'une subvention exceptionnelle à celle-ci.
- Subvention exceptionnelle pour aider à l'installation d'une nouvelle association : « Lou cabanoun dou pescadou ».
- Rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2016.
- Avances sur les subventions annuelles au CCAS, à la Caisse des Écoles et à l'Office de Tourisme.
- Demande de subvention à l'État dans le cadre de la dotation des territoires ruraux (DETR) 2016 pour l'acquisition d'un logement à vocation sociale et sa réhabilitation.
- Demandes de subventions au Conseil Régional et au Conseil Départemental dans le cadre des dépenses relatives aux

frais de gestion et d'entretien du Domaine de l'Ermitage.

- Convention cadre de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
- Délibération motivée justifiant de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation des zones NAa1 de Pin Rolland et NAa2 de Port Pin Rolland.
- Information sur le lancement de la procédure de modification du POS n° 8 concernant ces deux zones.
- Acquisition d'un appartement avenue Fliche Bergis en vue de la création d'un logement social.

Sur les 38 délibérations donnant lieu à vote, 31 ont été votées à l'unanimité, six avec une abstention et une avec deux voix contre et une abstention.

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.

Michel MARIN
Adjoint au Maire

L'OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLER

Avec l'été et le soleil, viennent aussi les risques d'incendies dans les régions les plus sèches de France.

Pour s'en prémunir, la loi prévoit une obligation de débroussaillage dans certaines zones. (Voir l'Arrêté Préfectoral du 30 mars 2015, sur le site Préfecture du Var, onglet Politiques Publiques, environnement puis Forêt). Les propriétaires sont tenus d'effectuer ces travaux.

Les obligations légales de débroussaillage s'appliquent à toutes les communes du Var, les bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigues et les terrains situés à moins de 200 mètres de ces formations. Débroussailler c'est une nécessité.

Débroussailler, c'est une obligation :

- Pour protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens.
- Pour limiter la propagation du feu, diminuer son intensité.
- Pour protéger la forêt et faciliter le travail et l'accès des pompiers.

Tout contrevenant s'expose à une amende de 135 €. Suite à une mise en demeure restée sans effets, il s'expose à une amende de 30 €/m² non débroussaillé.

En zone urbaine, ZAC ou lotissement :
Débroussaillage sur l'ensemble de la parcelle, quelle que soit sa superficie, et même dépourvue de construction.

Hors zone urbaine :

Débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de toute construction, y compris sur les fonds voisins.

L'arrêté préfectoral régit le débroussaillage :

1. Éliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches.
2. Couper toute branche à moins de 3 m d'une construction ou de la toiture.
3. Élaguer les branches basses jusqu'à une hauteur minimale de 2 m 50 et suppression des arbustes.

4. Espacer les arbres de 3 m les uns des autres.
5. Dégager un gabarit de passage de 4 m minimum sur les voies d'accès.

Le débroussaillage est une obligation imposée par l'article L131-10 du Code Forestier. En application de l'article L134-7 du même code, la Commune est responsable de l'application de la réglementation sur le débroussaillage de son territoire. Elle organise des tournées de contrôle de débroussaillage avec un agent de l'Office National des Forêts (ONF)

Rémy BOUVIER
Conseiller Municipal,
Délégué à La Prévention Des Risques



PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Avant d'engager des travaux à votre domicile, prenez la précaution de consulter le Service Urbanisme de la commune afin de ne pas vous retrouver en situation illégale et risquer ainsi de remettre en état ce que vous avez fait ou même des poursuites et sanctions pénales.

Selon la nature des travaux que vous envisagez, vous pourrez être soit dispensés de demande d'autorisation, soit soumis au dépôt d'une Déclaration Préalable, soit encore astreint au dépôt d'un Permis de Construire. Quelle que soit la procédure à suivre, vous devrez impérativement respecter les prescriptions du Plan d'Occupation des Sols (POS) et du Code de l'Urbanisme.

Les agents du Service Urbanisme se tiennent à votre disposition les lundi, mercredi et vendredi après-midi, de 14 h à 17 h, pour vous renseigner et vous conseiller.

Vous pouvez également me rencontrer sur rendez-vous, principalement les lundis après-midi.

Michel MARIN
Adjoint à l'Urbanisme

LA VIE PATRIOTIQUE

Nos prochains rendez-vous :

Dimanche 24 avril 2016

Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

10 h 20 : Rassemblement des participants sur le parvis de l'église

10 h 30 : Office religieux en présence des drapeaux

11 h 20 : Cérémonie au monument aux morts

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité, square Adèle Jouvenceau.

Dimanche 8 mai 2016

71^{ème} Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

10 h 20 : Rassemblement des participants sur le parvis de l'église

10 h 30 : Office religieux en présence des drapeaux

11 h 20 : Cérémonie au monument aux morts

Un vin d'honneur sera offert par les Anciens Combattants, Square Adèle Jouvenceau

A l'occasion du 8 mai, les Anciens Combattants organisent, sous l'égide de l'Office National des Anciens Combattants, la quête traditionnelle pour le Bleuet de France.

Le produit de cette quête est destiné aux oeuvres sociales de l'ONAC.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à celles et ceux qui, comme chaque année, solliciteront votre générosité.

Mandréennes et Mandréens, venez nombreux pour partager ces moments d'hommage et de recueillement.

Jean KUHLMANN
Conseiller municipal délégué aux cérémonies et associations patriotiques



LA MARINIÈRE C'EST FINI, PLACE À CAP AZUR

« C'est la fin d'un long combat » (Gilles VINCENT). Près d'un quart de siècle que la friche industrielle de La Marinière est à l'abandon et vient enlaidir le magnifique site de Sainte Asile. Et voilà qu'enfin le projet de résidence de tourisme avec la balnéothérapie, validé par les habitants du secteur, vient de démarrer sa phase de réalisation. Le chantier de dépollution (amiante) a commencé début mars et va durer trois mois. Ensuite, viendra le temps du chantier de construction proprement dit pour une livraison prévue au printemps 2018.

L'opération co-réalisée par les sociétés Chourgnoz et Kaufman & Broad va donner naissance à un superbe ensemble touristique 3 étoiles, en forme de paquebot, accueillant 154 appartements en location, avec piscine et parkings intérieurs, gérés par le groupe Néméa, ainsi qu'une balnéothérapie avec centre de remise en forme, ouverte aux résidents mais aussi aux Mandréens. Cet équipement permettra une fréquentation étalée sur plusieurs mois et pas seulement restreinte à la saison estivale. Ce nouvel outil de développement économique va permettre la création de plus de trente emplois et générer des recettes fiscales non négligeables par les temps qui courent pour la commune. Et surtout, pour tous les habitants du Pin Rolland, de Saint-Mandrier et pour les visiteurs, il va donner une image gratifiante et hautement qualitative de ce quartier de Sainte Asile.

Michel MARIN
Adjoint à l'Urbanisme



COQUES EMBOSSÉES



L'Amiral VELLY, adjoint territorial, vient de nous informer que la coque de navire de l'ex RANCE et qui sert de protection au plan d'eau de l'école de plongée, sera remplacée par la coque de l'ex DUPLEIX.

Cette opération sera effectuée d'avril à juin 2016.

Ainsi dès la période estivale, ce que certains touristes qualifient de cimetière à bateaux devrait retrouver une image plus représentative de notre presqu'île de charme.

Le Maire

L'ABC-DAIRE DE LA BIODIVERSITÉ S'ÉLABORE

La phase « taxon » oiseaux planifiée sur 2015 vient de comptabiliser 105 espèces, soit 17 de plus que celles qui étaient précédemment connues sur la commune (liste disponible sur www.ville-saintmandrier.fr).

La commune a été quadrillée en zones de 500 m. et toutes les zones, militaires incluses, ont été observées. Les espèces ont été comptées à l'occasion de sorties "nature" spécifiques en janvier et juin, par des Mandréens motivés aux côtés de la LPO et de la guide dédiée, Elise. Merci pour leur travail d'écoute, leur patience et leur persévérance.

Les résultats ont été montrés en conférence au théâtre Marc Baron et en



avant première au foyer des anciens, devant une centaine de Mandréens.

Il est à noter que les mésanges sont friandes de chenilles processionnaires et les martinets de moustiques.

Des nichoirs sont réalisés par les services techniques pour favoriser le séjour de ces espèces sur la commune (plan de construction à retrouver sur le site www.ville-saintmandrier.fr).

Fort de cette phase oiseaux, 2016 prévoit de cibler le domaine de l'Ermitage avec un comptage de toutes les espèces. Une convention est signée entre la commune et la LPO France et PACA pour y installer un refuge LPO.

Dès que les panneaux spécifiques et les nichoirs seront installés, vous serez invités à une présentation du dispositif et à son inauguration.

En 2017, la phase « taxon » Papillons sera programmée. Dans l'attente, n'hésitez pas à vous sensibiliser en regardant la nature et les fleurs de plus près.



Mésange



Martinet blanc

ATTENTION, LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES SORTENT DE LEURS COCONS!

L'absence d'hiver a favorisé la prolifération des chenilles processionnaires qui, depuis le mois de février, descendent des pins pour se rapprocher des Mandréens. Or, ces chenilles représentent un danger pour les enfants, les personnes allergiques et les animaux domestiques.

Évitez au maximum de toucher aux chenilles en processions, en cas de stress, les chenilles libèrent leurs poils urticants qui provoquent des réactions allergiques importantes : boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires.

Voici, pour information, quelques moyens pour limiter leur contact et réduire leur expansion :

L'échenillage : consiste à retirer directement les nids accessibles, avec un sécateur ou un échenilloir, puis les incinérer (porter des vêtements longs, lunettes et masque respiratoire).



Le piège sur tronc : il s'agit d'un dispositif qui piège les chenilles au moment où elles descendent de l'arbre. Il nécessite un piège par arbre, et la suppression (incinération) des chenilles capturées un mois après leur

descente. A poser de mi-janvier à mi-avril. C'est un piège assurant une excellente sécurité pour vous, vos enfants et vos animaux car les chenilles ne touchent plus le sol et sont donc inaccessibles. Il vous évite de grimper pour couper les branches contaminées (échenillage) et prend le risque de vous blesser. Il se dépose à bonne hauteur sur le tronc de l'arbre.



Le piège à phéromones : il imite l'odeur que libère le papillon femelle et attire ainsi les papillons mâles dans un rayon de 50 à 100 m. A suspendre dans les pins de fin juin à mi-septembre. Ce type de piège composé d'un récipient que l'on remplit d'eau et d'une capsule de phéromones avec un bon potentiel de capture. Il est réutilisable, il faut remplacer la capsule d'attractif chaque année.



Le nichoir à mésanges : La mésange, insensible aux poils urticants, est un prédateur naturel des chenilles processionnaires. En période de nidification, un couple de mésanges consomme jusqu'à 500 insectes par jour. La méthode consiste à implanter des nichoirs à mésanges près des arbres susceptibles d'être touchés par les chenilles processionnaires.



Plan de construction d'un nichoir LPO sur le site www.ville-saintmandrier.fr

Tous ces articles sont disponibles en jardinerie ou sur des sites internet spécialisés.

Catherine DEFAUX

Adjointe au Maire chargée de l'Environnement et de la Santé publique

Hausse massive des impôts : Ce que nous appelons familièrement les impôts locaux se compose de la taxe foncière (bâti et non bâti), de la taxe d'habitation et du CEF (ancienne taxe professionnelle). Lorsque nous augmentons le taux d'imposition, ce sont ces trois taxes qui sont automatiquement augmentées. Une fois encore avec un cynisme de circonstance, le maire fait fi d'une promesse de campagne ; et s'apprête sereinement, le sourire aux lèvres à ponctionner de 10% supplémentaires le contribuable mandréen ! Bien entendu un « bon politique » a toujours du répondant, son but n'est pas de tenir ses promesses, mais de faire face à ses contradictions et d'expliquer avec un aplomb de circonstance pourquoi cette fois, il n'a pas pu s'acquitter de ses engagements.

Un alibi en or ! Les dotations d'État vont baisser ! Le tour est joué ! L'affaire est faite ! Augmentons les impôts sans se poser de questions ! Tant qu'on peut lever l'impôt à volonté, il est facile d'équilibrer un budget ; Mandréens tremblez !

Objectivement, s'il y a bien un fait avéré, c'est que malheureusement, les dotations de l'État vont baisser. Mais nous ne sommes pas pris au dépourvu, leur baisse était annoncée depuis longtemps.

Sans revenir sur les précédents mandats et entrer dans des polémiques stériles, prenons juste l'exemple de la cuisine de la cantine scolaire refaite à neuf juste avant d'engager la construction du nouveau restaurant scolaire, celui-ci outre de coûter plus de 3 millions d'euros engendrera des frais de fonctionnement bien plus élevés !

Nous vous invitons à méditer cette phrase : « Le désir de vivre de l'impôt est la grande et permanente infirmité de la France ». Alexis de Tocqueville

Les élus "Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier" : Bruno Coiffier, Raoul Papinio.

Quelques précisions :

Eh oui, il est plus facile de s'opposer à chaque décision du conseil municipal et dans le Mandréen que de proposer des solutions en fonction des problèmes rencontrés.

Gérer, c'est prévoir et c'est bien parce que nous appliquons ce précepte que nous nous voyons contraints d'augmenter les impôts locaux, sauf à ne plus avoir de capacité à financer les travaux dans peu de temps.

En effet, des économies importantes de fonctionnement ont déjà été faites depuis le début du dernier mandat et notamment, pour donner l'exemple, j'ai baissé mon indemnité de Maire de 50%, ainsi que mon budget de fonctionnement : quant aux recettes, elles n'augmenteront sensiblement qu'à l'horizon 2020.

Alors comment faire face dès cette année à une baisse des dotations de l'Etat de 220.000€, à une augmentation de la masse salariale de nos employés de 135 000 € et au triplement de notre participation en trois ans aux services d'incendie et de secours de 210.000€.

A ces chiffres, il faut rajouter le coût des nouveaux rythmes scolaires, de 70 000 €, la hausse de TVA sur l'eau, et sur le traitement des ordures ménagères, de 20 000 €. Alors nous attendons avec impatience la recette miracle de notre opposition pour équilibrer le budget.

Enfin concernant le restaurant scolaire, les élus d'opposition ne semblent pas au courant de leur dossier car le restaurant scolaire n'a pas été refait à neuf récemment comme ils le prétendent... En effet, les derniers gros investissements de mise en conformité du restaurant scolaire pour 196 000 € remontent à 2008.

En outre, les élus d'opposition PMVTE oublient que dans leur propre programme des dernières élections municipales, sous le titre « Les écoles un projet d'avenir », ils proposaient « Des bâtiments neufs, une restauration en self-service, le droit pour tous à l'inscription à la demi-pension ».

Cette attitude démontre s'il le fallait la désinvolture de ces élus, qui sont prêts à renier leurs engagements pris devant les électeurs pour s'opposer coûte que coûte à un projet d'intérêt général concernant vos enfants.

Le Maire

Après la disparition accidentelle d'un marin au cours de sa formation de plongeur, je voulais présenter au nom du RBM mes sincères condoléances à sa famille et rendre hommage également à tous les militaires français impliqués depuis des années dans les différents conflits dans le monde.

Jean POUMAROUX - Rassemblement Bleu Marine

Nous remercions Vincent KOURDE, papa de Lenny, qui, accompagné de sa guitare, vient nous offrir un moment de détente en musique tous les mois.

Les Lucioles



Les Mandréennes de l'École de danse de Saint-Mandrier représenteront le Var au concours national de la Confédération Nationale de Danse 2016.

Les trente et une élèves présentées par l'école de danse de Saint Mandrier ont toutes été récompensées lors du concours régional CND. Quatre groupes de Jazz et une élève en classique individuel ont obtenu un premier prix qualifiant pour participer au concours national de Dijon et en parallèle, l'école a obtenu trois troisièmes prix en classique individuel et un premier prix régional en jazz duo.

Cette année est particulière pour nous. En effet, grâce à leur participation dans plusieurs disciplines, toutes nos danseuses présentées partent à Dijon, ce qui rend le déplacement encore plus festif. Nos professeurs, Elodie Loubière en Jazz et Cécile Ferri en Classique ainsi que nos élèves ont été très performants. Le niveau du concours était élevé. Nous sommes très fiers de la motivation et de l'excellent esprit d'équipe de nos danseuses.

Afin de diminuer la participation financière des familles lors de notre déplacement, les danseuses vendront des gâteaux tous les samedis matin sur la place du marché, nous remercions par avance tous les gourmands.

Spectacles : Opéra de Toulon le dimanche 19 juin ; Place des Résistants le vendredi 24 juin.

Renseignements : Yannick Deias :06.15.87.24.15



Jeunesse, sports, associations

UN JOUEUR DU RCT AU COLLÈGE LOUIS CLÉMENT

Le collège a reçu le joueur du RCT, Mathieu Bastareaud, à l'occasion de la journée du carnaval. Le rugbyman a été accueilli par les vivats des élèves. Remise de prix des meilleurs costumes et signatures d'autographes étaient au programme du joueur pour cette fin d'après midi.

Un beau moment pour les élèves et le personnel de l'établissement.

Florence CHAFFANEL
Collège Louis Clément



RENCONTRE INTERGÉNÉRATION

L'ALSH "Lei Moussi" est allé à la rencontre des aïeux de la maison de retraite des Pins Bleus à Saint Mandrier durant les vacances de février 2016. Les 24 enfants grimés de grande section (6 à 12 ans) ont offert un spectacle patiemment préparé, apprécié et très applaudi par des pensionnaires heureux et ravis de les accueillir ! L'enthousiasme dégagé par les enfants, fiers, appliqués et débordant d'énergie, permettait d'illuminer des visages souriants. Tous ont été récompensés par un goûter partagé entre les deux communautés de notre village.

Il n'est plus à démontrer que ces rencontres intergénérationnelles illustrent le bienfait d'un échange réciproque dans un esprit solidaire et pédagogique.

Roger WATRELOT, Président



CLASSE DE NEIGE À L'ORÉE DU BOIS

De retour de classe de neige où nous avons passé un agréable et excellent séjour au cours duquel nous avons pu pratiquer différents sports de glisse : luge, ski alpin et le yooner, qui fut une découverte pour la plupart d'entre nous ; mais encore plein d'activités comme la visite de l'école d'autrefois, celle de l'apiculteur et du sculpteur, une randonnée à la découverte de la faune et de la flore, des veillées extraordinaires (karaoké, soirée casino, jeux de société et la boum !), et une remise de nos diplômes avec Piou-Piou, la mascotte des neiges !

Ce séjour nous a permis de renforcer les liens dans notre classe, de rencontrer d'autres enfants et adultes, de découvrir des métiers, de nouveaux paysages, mais aussi de vivre une expérience d'autonomie sans nos parents, et pour certains de découvrir la montagne, la neige et le ski !

Un grand merci à la Mairie pour sa généreuse contribution à notre voyage, aux commerçants mandréens et seynois pour les lots de notre tombola, mais aussi à tous ceux qui se sont mobilisés lors de nos ventes de gâteaux ; nous remercions encore Laurent, le directeur du centre de Chantemerle et son personnel pour son accueil, notre



animateur Gaëtan, ancien élève de notre école, et notre maîtresse, pour cette initiative.

Classe de Mme Julie SAINT-LEGER
et des petits compagnons.
(CM1/CM2)



ESSOR COMMERCIAL

Infirmière

Domiciliée sur Saint Mandrier depuis 5 ans c'est tout naturellement que Marjory DELMONTE s'est installée sur la commune après avoir exercé 10 ans en milieu hospitalier.

Elle intervient pour tous types de soins même les plus spécifiques à domicile et en cabinet sur rendez-vous.

Le cabinet, situé 12 place des Résistants, est pluridisciplinaire puisqu'il regroupe un Ostéopathe (Alexis SOURIAU) et une Naturopathe (Graziella QUERON),
Tél : 06 61 26 49 09



Avis de transfert du Cabinet de Psychologue

A compter du 1^{er} avril, Mme Hélène TRAN, psychologue clinicienne D.E. vous informe du transfert de son cabinet au **5 place du 11 novembre** (ancien cabinet de kinésithérapie de Laurent TOLLET), situé en face de l'église du village.

Thérapies psychodynamiques, comportementales et cognitives (TCC).

Reçoit sur rendez vous, enfants, adolescents et adultes, au cabinet ou à domicile.

Tél : 06 72 21 15 88

Avis de transfert du cabinet de Kinésithérapie

A compter du 1^{er} avril, M. Laurent TOLLET, masseur-kinésithérapeute D.E., vous informe du transfert de son cabinet au **4 place du 11 novembre** situé à côté de l'église du village.

Reçoit sur rendez vous, enfants, adolescents et adultes, au cabinet ou à domicile.

Tél : 06 36 36 70 65 / 04 98 00 21 20

L'AGORA

Depuis le mois de janvier, l'Agora a le plaisir d'accueillir Sophie Hanquiez. Suite au départ de Gabrielle Friedich (atelier Wellness Tao), Sophie a repris les mêmes créneaux horaires (mardi soir 18 h et vendredi matin 10 h 30, salle Bailli de Suffren) et propose aux pratiquants un atelier de **Do-In**. Il s'agit d'un auto-massage énergétique permettant à tous, quelle que soit sa capacité, de prendre soin de son corps à travers des exercices simples à réaliser. Pressions sur les méridiens, étirements et mouvements respiratoires sont alternés tout au long de la séance. Elle propose aussi un cours de **shiatsu** gratuit à pratiquer en binôme (parent-enfant, couple,...) tous les 2 mois. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à la contacter (06.09.56.20.30) ou à demander de plus amples renseignements à assoagora@gmail.com. 1^{ère} séance découverte gratuite à n'importe quel moment de l'année. L'adhésion à l'année est de 10 euros.

L'équipe de l'Agora

Un jeune pêcheur mandréen en couverture du magazine Côté Pêche:

Vous l'avez sans doute croisé une canne à pêche à la main, Antonin pêche depuis son plus jeune âge à Saint-Mandrier. Passionné il fait partie de la Team Clee Fishing depuis plusieurs années et écrit des articles sur des magazines, vous le retrouverez sur le dernier magazine Côté Pêche ou sur son site www.objectif-peche.fr où il partage ses conseils.

Mireille PERROTTE



THÉÂTRE

"Entre ils et elle"

Comédie de Stéphane Floch

Dimanche 17 avril à 17 h au Théâtre Marc Baron

Tarif 14€ et 12€ - Réservation au 06 72 15 39 19

Ce qui réunit François, Mika et Jean-Philippe c'est l'amitié. Liés depuis leur plus tendre enfance, ils vivent en collocation depuis plusieurs années. Jusqu'au jour où une nouvelle va bouleverser leur relation, les transformer, quitte au passage, à livrer quelques-uns de leurs secrets.

Une comédie presque 100% masculine où l'on rit, mais pas que...

Dans un appartement très coloré, mais pas que...

Est-ce que leur amitié va en pâtir ?

99% rires 1% émotion, mais pas que...



L'OMJS vous invite à rejoindre Matthieu tous les mercredis soirs, de 20 h à 21 h pour une séance effrénée de Zumba.

- Adhésion annuelle à l'OMJS : 10 €
- Cours de Zumba : 16 € par mois ou 40 € par trimestre.
- Renseignements : Christophe au 06 76 78 20 12 ou sur la page Facebook : OMJS83430.

L'ASSOCIATION FÉDÉRATION CAVALAS VOUS INVITE

Fédération Cavalas, toute jeune association mandréenne, vous invite à la présentation

de son festival qui aura lieu cet été, les 27 et 28 août. Ce Festival à pour but de fédérer, rassembler et promouvoir les artistes mandréens et des environs, lors d'une grande manifestation où chacun pourra exprimer son talent. Plus de 70 artistes ont déjà répondu présent.

Rendez vous le samedi 30 avril 2016 à partir de 19 h 30 à la Salle des Fêtes Marc Baron (entrée 10 € - repas et concert du groupe Cavallas Underground & Co). Renseignements et inscriptions : 06.07.42.50.22 Facebook : Fédération Cavallas

